

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -  
Dépôt le 22/10/2024 - B2024/055342 - 2011 B 04154 - 533 759 650 - BC ingénierie

Désignation de l'entreprise : <b>SASU BC INGENIERIE</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <input type="text" value="12"/>						
Adresse de l'entreprise : <b>7 Chemin du Dodin</b>		69570 DARDILLY						
Durée de l'exercice précédent * <input type="text" value="12"/>		Néant <input type="checkbox"/> *						
Numéro SIRET * <input type="text" value="53375965000021"/>								
		Exercice N, clos le, <b>31032024</b>						
		N-1 <b>31032023</b>						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	20 946	20 869	78	1 389
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	111 478	106 891	4 588	8 807
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
Créances rattachées à des participations		BB	BC					
Autres titres immobilisés		BD	BE					
Prêts		BF	BG					
Autres immobilisations financières *	BH	BI	2 080		2 080	2 080		
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	<b>134 505</b>	<b>127 759</b>	<b>6 745</b>	<b>12 276</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	231 786	15 048	216 739	239 352
		Autres créances (3)	BZ	CA	15 482		15 482	15 258
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	205 509		205 509	166 045	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	19 923		19 923	19 433	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	<b>472 700</b>	<b>15 048</b>	<b>457 653</b>	<b>440 089</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		CO	IA	<b>607 205</b>	<b>142 807</b>	<b>464 398</b>	<b>452 365</b>	
Renvois (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>SASU BC INGENIERIE</b>			Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	Exercice N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : .....12.000..... )	DA	12 000	12 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 200	1 200
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	229 184	274 505
	Report à nouveau	DH		
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	<b>4 112</b>	<b>(45 320)</b>
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	<b>246 496</b>	<b>242 384</b>
	<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
<b>TOTAL (II)</b>		DO		
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	3 578	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	74 940	73 736
	Dettes fiscales et sociales	DY	139 378	136 166
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	6	79
Compte régul.	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	<b>217 902</b>	<b>209 980</b>	
Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	EE	<b>464 398</b>	<b>452 365</b>	
<b>RENVois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	217 902	209 980	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Désignation de l'entreprise : <b>SASU BC INGENIERIE</b>				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	855 703	FH		FI	855 703	880 202
		FJ	855 703	FK		FL	855 703	880 202
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	5 770	5 836
	Autres produits (1) (11)					FQ	138	7
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	<b>861 611</b>	<b>886 044</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	509 190	520 830
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 967	5 152
	Salaires et traitements *					FY	246 248	294 260
	Charges sociales (10)					FZ	86 144	103 218
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobili- -sations $\left\{ \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements*} \\ \text{dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al 3)} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array} \right.$	HS			GA	8 939	11 661
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	1 824	
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)					GE	27	12
	<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	<b>857 339</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>						GG	<b>4 272</b>	<b>(49 087)</b>
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV		
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	<b>4 272</b>	<b>(49 087)</b>

Désignation de l'entreprise <b>SASU BC INGENIERIE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	400
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	400
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(400)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(240)
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	861 611
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	857 499
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)</b>		HN	4 112
<b>RENOIS</b>	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	5 770
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	400		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## 2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/03/2024

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Dons ST QUENTIN F FOOTBALL CLUB	400	
<b>Totalisation</b>	<b>400</b>	

Désignation de l'entreprise **SASU BC INGENIERIE**

Néant  \*

(Ne pas reporter le montant des centimes) \*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3		
								2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD	20 946	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[ Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[ Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		[ Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[ Dont Composants	M3	KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	2 371	KW		KX			
		Matériel de transport *			KY	47 948	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	57 751	LC		LD	3 408		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
Avances et acomptes				LK		LL		LM				
<b>TOTAL III</b>				LN	108 070	LO		LP	3 408			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	2 080	1U		1V			
	<b>TOTAL IV</b>				LQ	2 080	LR		LS			
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	131 096	ØH		ØJ	3 408			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV		LW	20 946	IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst gales, agencets et am des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencets, aménagements divers		IU		MM		MN	2 371	MO		
		Matériel de transport		IV		MP		MQ	47 948	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	61 159	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
<b>TOTAL III</b>				IY		NG		NH	111 478	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				1I		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				1Z		2E		2F	2 080	2G	
	<b>TOTAL IV</b>				1J		NJ		NK	2 080	2H	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>				14		ØK		ØL	134 505	ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N clos le : 31 03 2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SASU BC INGENIERIE**Néant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [ (col.1 - col.2) - col.5 (5) ]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
<b>10 TOTAUX</b>						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4.

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

**CADRE B****DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE .....	
2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE .....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE .....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	19 558	PF	1 311	PG		PH	20 869
<b>TOTAL I</b>		RK	<b>19 558</b>	RM	<b>1 311</b>	RN		RO	<b>20 869</b>
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	2 371	QE		QF		QG	2 371
	Matériel de transport	QH	45 224	QI	2 724	QJ		QK	47 948
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	51 668	QM	4 903	QN		QO	56 572
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL II</b>		QU	<b>99 263</b>	QV	<b>7 628</b>	QW		QX	<b>106 891</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II)</b>		ØN	<b>118 821</b>	ØP	<b>8 939</b>	ØQ		ØR	<b>127 759</b>
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations <b>TOTAL III</b>	NL			NM			NO		
<b>Total général (I + II + III)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
<b>Total général non ventilé (NP + NQ + NR)</b>	NW	<b>Total général non ventilé (NS + NT + NU)</b>		NY	<b>Total général non ventilé (NW - NY)</b>		NZ		
CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations						SP	SR		

Désignation de l'entreprise : <b>SASU BC INGENIERIE</b>								Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02	03		04		05	
		- titres de participation	9U	9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	13 224	6U	1 824	6V		6W	15 048
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	13 224	TY	1 824	TZ		UA	15 048	
<b>TOTAL GENERAL ( I + II + III )</b>	7C	13 224	UB	1 824	UC		UD	15 048	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE	1 824	UF			
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

Désignation de l'entreprise : <b>SASU BC INGENIERIE</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	2 080	UV		UW	2 080			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	18 892		18 892					
	Autres créances clients			UX	212 894		212 894					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO )			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	6 057		6 057				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	8 765		8 765				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	660		660					
	Charges constatées d'avance			VS	19 923		19 923					
	<b>TOTAUX</b>			VT	<b>269 271</b>	VU	<b>267 191</b>	VV	<b>2 080</b>			
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG								
	à plus d' 1 an à l'origine			VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	74 940		74 940						
Personnel et comptes rattachés			8C	48 714		48 714						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	43 198		43 198						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	45 677		45 677					
	Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	1 789		1 789					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	3 578		3 578						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	6		6						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	<b>217 902</b>	VZ	<b>217 902</b>						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ							
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK							
				(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL				
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.												

Désignation de l'entreprise : <b>SASU BC INGENIERIE</b>		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : <b>31032024</b>						
<b>I. RÉINTEGRATIONS</b>			<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	4 112			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)			RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX				
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *			XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7				
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7				
	RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET impositions différées	Moins-values nettes a long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs * { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art 39-1-3e et 212 du C G I)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	400				
						M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3					
<b>TOTAL I</b>					WR	<b>4 512</b>				
<b>II. DÉDUCTIONS</b>			<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6				
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					WZ				
	Régime des sociétés mères et des filiales * ( Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *					ZY				
	Majoration d'amortissement *					XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Société investissement immobilier cotées (art 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine-TE (art 44 octies)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art 44 quindécies)		PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB		
Entreprises nouvelles 44 sexes		L2	Jeunes entreprises innovantes (art 44 sexes A)		L5					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					XS					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI	240
	Dt déd exc (art 39 decies A)	YA	Dt déd exc (art 39 decies B)	YB	Dt déd exc (art 39 decies C)	YC	Dt déd exc (art 39 decies D)	YD		
	Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				
	Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					Y2				
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>					<b>TOTAL II</b>		XH	<b>240</b>		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice ( I moins II ) déficit ( II moins I )					XI	4 272		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL			XL	4 272	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XN	0		XO	0	
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE</b> (ligne XN) ou <b>DÉFICIT</b> reportable en avant (ligne XO)										

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>SASU BC INGENIERIE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	14 274	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5	4 272	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	10 002	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	10 002	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	28 151	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :</b>	YN	YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

**CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <b>SASU BC INGENIERIE</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(45 320)			- Autres réserves	ZD	(45 320)				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE						
					Autres répartitions	ZF						
	<b>TOTAL I</b>	ØF	<b>(45 320)</b>		Report à nouveau	ZG						
										<b>TOTAL II</b>		<b>(45 320)</b>
										<b>(NB le total I doit nécessairement être égal au total II)</b>		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )			J7			YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT	4 828	24 649			
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )			J8	44 302		XQ	52 193	63 092			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU	8 085	3 915			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	333 007	280 965			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )			ES			ST	111 078	148 208			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	<b>509 190</b>	<b>520 830</b>			
IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	1 544	1 732			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )			ZS			9Z	3 423	3 420			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	<b>4 967</b>	<b>5 152</b>			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	170 736	175 000			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	88 323	84 144			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2023) *						ØB	239 074				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%	%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0			ZR	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH		
REGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère. 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, et conformément à l'ensemble des règlements qui l'ont modifié depuis.

Le bilan de l'exercice présente un total de **464 398** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **861 611** euros et un total **charges** de **857 499** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **4 112** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2023** et finit le **31/03/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

Concernant les immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications applicables à certaines entités (décret du 30 décembre 2005), ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

## Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

normale d'utilisation des biens, ou en fonction du rythme de consommation des avantages économiques.

Les durées et les modes d'amortissement utilisés sont les suivants :

Bâtiments : .....	20 à 50 ans en mode linéaire
Matériel et Outillage : .....	5 à 10 ans en mode linéaire
Matériel roulant : .....	3 à 4 ans en mode linéaire
Mobilier : .....	3 ans en mode linéaire
Matériel de bureau : .....	3 ans en mode linéaire
Agencements et installations : .....	3 ans en mode linéaire
Logiciels : .....	3 ans en mode linéaire

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

# Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/03/2024

Total des Produits à recevoir	
-------------------------------	--

# Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/03/2024

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>33 809</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>4 951</b>
<i>FRS, FACTURES NON PARVENUES</i>	4 951	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>28 857</b>
<i>DETTES PROV PR CONGES A PAYER</i>	21 011	
<i>CH SOC SUR CONGES A PAYER</i>	6 868	
<i>CH.FISC SUR CONGES A PAYER</i>	272	
<i>ETAT, CHARGES A PAYER</i>	706	

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/03/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		19 923	19 923
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
<b>TOTAL</b>			<b>19 923</b>

--

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/03/2024
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			

**BC ingénierie**

**Société par actions simplifiée  
au capital de 12 000 Euros**

**Siège social : 7, Chemin du Dodin, 69570 DARDILLY  
533 759 650 RCS LYON**

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE  
DU 13 SEPTEMBRE 2024**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
de l'exercice clos le 31 mars 2024**

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2024 s'élevant à 4 112,03 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 4 112,03 Euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 233 296,41 Euros.

Conformément à la loi, l'Associée Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme  
La Présidente

